

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS
(PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL)

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

N° de délibération : 21/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf septembre à dix-huit heures, les membres du Comité du Pays Val de Loire Nivernais se sont réunis à Varennes-Vauzelles, suite à une convocation qui leur a été adressée par le Président du Pays Val de Loire Nivernais, conformément aux articles L2121-10 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE : 49 PRESENTS : 26 VOTANTS : 30
DATE DE LA CONVOCATION	11/09/2024
VOTE	POUR : 30 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Étaient présents :

Adrien AUFEVRE, Fabrice BERGER, Isabelle BONNICEL, Sylvain COINTAT, Philippe CORDIER, Françoise CROTTET-FIGEAT, Rose-Marie GERBE, Guy GRAFEUILLE, Eric GUYOT, Alain HERTELOUP, Raymond LE VAN, Emmanuel LOCTIN, Maurice MALETRAS, Dominique MAURIN, Gilles MENETRIER, Jacques MERCIER, Michel MONET, Rémy PASQUET, Alexis PLISSON, Laurent POMMIER, Yves RAVET, Philippe ROLLIN, Sophian SAOULI, Sylvie THOMAS et Henri VALES

Étaient représentés (pouvoirs) :

Manuel DE JESUS a donné pouvoir à Eric GUYOT
François DIOT a donné pouvoir à Rose-Marie GERBE
Daniel GILLONNIER a donné pouvoir à Yves RAVET
Denis THURIOT a donné pouvoir à Fabrice BERGER

Madame Sylvie FAVERIAL est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Modification du règlement d'intervention pack accueil internes et externes en médecine

VU les articles L 1511-8, D 1511-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article L 1434-4 du Code de la Santé Publique,
VU l'article 151 ter du Code Général des Impôts,
VU la loi 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux,
VU la convention nationale des médecins généralistes et spécialistes approuvée par arrêté du 22 septembre 2011,
VU la délibération 31/2023 d'approbation du règlement d'intervention « pack accueil internes et externes en médecine »,

En complément des différentes actions de santé portées par les différentes collectivités, le Pays a mis en place un pack accueil pour les internes et externes en médecine. En effet, le Pays Val de Loire Nivernais, par sa localisation excentrée par rapport aux facultés de médecine, engendre des frais supplémentaires pour les internes/externes qui choisissent d'y exercer leur stage : frais de déplacement, nécessité d'un logement supplémentaire... Ce sont autant de facteurs qui peuvent rendre le territoire moins attractif par rapport à d'autres au moment des choix de stage.

Ce pack ne s'adresse pas aux internes/externes en médecine hospitalière. Il est proposé de modifier le règlement d'intervention pour les inclure (*cf annexe*).

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- **modifie et approuve le règlement d'intervention « pack accueil internes et externes en médecine » ;**
- **délègue au Bureau du Pays l'attribution des bourses aux internes et externes ;**
- **autorise le Président à signer tout document afférent à cette demande.**

Le Président,
Eric GUYOT



**Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 19 septembre 2024**